

FAQ – Lauréats 2025

	Question	Réponse
1	Si un patineur (STAR ou ADULTE) réussit une évaluation DÉFI (soit directement test OR), doit-il être reconnu comme ayant réussi tous les tests inclus dans le DÉFI ?	Oui, on doit reconnaître les tests comme réussis et octroyer les points.
	Question	Réponse
2	Un patineur qui a compétitionné en catégorie Juvénile de janvier à avril, puis en Pré-Novice d'août à décembre, doit être inscrit dans quelle catégorie de lauréat ?	L'athlète devait être dans la catégorie "Voie d'accès au podium".
	Question	Réponse
3	Pour la participation au programme de dépistage, est-ce que cela signifie des athlètes identifié par la région ?	Oui, les athlètes identifiés par votre programme de développement régional.

FAQ – Lauréats 2025

Question		Réponse
4 Les points de compétition sont-ils cumulés uniquement pour les STAR 5 et plus, ce qui réduit les chances des STAR 4 et moins, puisque seuls leurs tests réussis sont pris en compte?		Seules les compétitions CPC comptent, donc les points de compétition commencent au STAR 5. Pour les STAR 4 et moins, seuls les points des tests sont pris en compte, ce qui réduit leurs chances pour le prix STAR. Les STAR 5 et plus ont donc plus de possibilités de cumuler des points.
	Question	Réponse
5 Un patineur Juvénile en simple et Novice en synchro peut-il être éligible au prix Patineur STAR ? Un patineur STAR 4 en simple et Pré-Novice en danse peut-il être éligible au prix Patineur STAR ?		Oui, aucune restriction.
	Question	Réponse
6 Un patineur était STAR 8 en début d'année (Janvier à Mars) et ensuite Pré-Novice en août. Toutefois, il ne s'est pas classer parmi les 10 premiers. Peut-il être éligible pour le prix STAR ?		Non, car il a participé au Championnats de section.

FAQ – Lauréats 2025

Question		Réponse
7 Pourquoi les catégories Sans-Limite, Pré-Juvénile et Juvénile font partie des patineurs STAR ?		Ces catégories font partie des patineurs STAR. Les patineurs sont au même stade de développement de l'athlète de Patinage Canada et Patinage Québec.
	Question	Réponse
8	Est-ce qu'un patineur peut être éligible pour deux prix ou deux fois pour le même prix ? Patineur en simple et en couple par exemple.	Oui, aucune restriction.
	Question	Réponse
9	Un patineur adulte de 20 ans peut-il être candidat dans la catégorie STAR en faisant que des tests ?	Oui, il est éligible dans la catégorie STAR ainsi que dans la catégorie Adulte. Cela dit, étant donné que le prix Patineur adulte s'adresse aux personnes de 18 ans, il est recommandé à proposer ce candidat dans la catégorie Patineur adulte, et de réservé le prix STAR à un enfant ou à une personne de moins de 18 ans.

FAQ – Lauréats 2025

	Question	Réponse
10	Dans le prix pour la Voie d'accès au podium, un couple pré-novice qui n'a pas participé au Championnats de section en raison d'un bye médical mais qui a tout de même pu participer au Défi (Équipe du Québec) est-il éligible ?	Oui. Puisque l'athlète a eu un bye médical, il est considéré comme ayant participé.
	Question	Réponse
11	Pour le prix des Assistants de programme, un entraîneur agissant à titre de AP peut-il être éligible ?	Non, en raison de son statut d'entraîneur.
	Question	Réponse
12	Pour le prix des Assistants de programme, y a-t-il une limite d'âge ?	Non, il n'y a pas de limite d'âge.

FAQ – Lauréats 2025

Question		Réponse
13 Un patineur qui reçoit des leçons privés peut-il être éligible pour la catégorie Patinage Plus ?		Un patineur de programme Patinage Plus qui suit des cours privés est considéré éligible dans la catégorie Patinage Plus.
Question		Réponse
14 Un membre du C.A de Patinage Canada (ou Patinage Québec) peut-il être éligible au prix des Bénévoles de section ?		Oui, un membre du C.A. de Patinage Canada ou de Patinage Québec peut être éligible au prix des Bénévoles de section, à condition qu'il agisse uniquement en tant que bénévole lors d'une compétition ou d'un événement, et non dans le cadre de ses fonctions de membre du C.A
Question		Réponse
15 Pour la catégorie Adulte, à quelle date détermine-t-on l'âge du patineur ?		L'âge du patineur est déterminé à partir du 1er juillet.
Question		Réponse
16 Les réussites d'un patineur ayant changé de club en cours d'année doivent-ils être reconnus par le nouveau club ?		Oui, les réussites appartiennent à l'athlète, et non au club.

FAQ – Lauréats 2025

	Question	Réponse
17	Devons-nous absolument utiliser les grilles de calcul de Patinage Québec ?	Patinage Québec partage son outils de sélection pour faciliter le travail des clubs et des régions et utilisera cet outils pour analyser les candidatures reçues. Il est donc à l'avantage des clubs et des régions d'utiliser l'outils de calcul afin de déposer la candidature ayant le plus grand potentiel selon la sélection de Patinage Québec.
	Question	Réponse
18	Un athlète devenu entraîneur dans l'année d'éligibilité des lauréats est-il éligible pour les prix de section et nationaux en tant qu'athlète?	<p>Un athlète «Entraîneur» ne peut être admissible pour aucun lauréat mis à l'exception des catégories suivantes : Prix Hommage Manon Perron, Entraîneur bénévole de section et Entraîneur de club.</p> <p>Dès qu'un athlète paie sa cotisation d'entraîneur à Patinage Canada, il devient officiellement entraîneur.</p> <p>Seulement un entraîneur étant un patineur identifié par Patinage Québec, Excellence, Élite, Relève ou Espoir pourra être admissible au prix d'athlète de patinage de compétition, s'il est admissible à tous les critères.</p>